Tenir la promesse

UNFPA IPCI ICPD

www.unfpa.org

Il y a près de 20 ans, la communauté internationale a fait de grandes et d'importantes promesses dont la réalisation a changé la vie des femmes et des filles dans le monde entier. Aujourd'hui, plus de sept milliards d'êtres humains habitent la planète, dont 1,8 milliard entrent ou entreront bientôt dans la période procréative de leur vie. Les décisions qu'ils prendront, et les politiques que nous promulguerons pour les aider à respecter leurs choix, auront un impact profond sur le destin de nos pays, de nos régions et du monde. La population du monde aujourd'hui peut continuer sa croissance rapide dépassant notre capacité à tous d'assurer la nourriture et les soins nécessaires ou encore connaître un ralentissement et une stabilisation démographiques. Cela dépendra des choix qu'ils font et de ceux que nous ferons pour réaliser l'un ou l'autre aboutissement.

Le Programme d'action de la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement a donné à une nouvelle génération de femmes et de filles plus de choix et d'opportunités inconnues auparavant dans le cours de l'histoire. Mais notre tâche n'est pas terminée.

Nous garderons vivante la promesse de la CIPD en concrétisant son agenda inachevé. Les enjeux n'ont jamais été aussi élevés.

Direction artistique, conception d'ensemble et photographie : © Emerson, Wajdowicz Studios / NYC / www.designEWS.com © 2012 UNFPA

Déclaration d'engagement d'Istanbul

TENIR LES PROMESSES - MESURER LES RÉSULTATS **Nous, représentants de nos peuples de toutes les régions du monde, nous réunissons à Istanbul (Turquie), du 23 au 25 mai 2012, pour fixer une ligne d'action continue au cours des prochaines années afin d'appliquer le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) d'ici 2014 et au-delà.**

Cette réunion a lieu à un moment décisif, alors que nous nous engageons dans des examens, aux niveaux national, régional et mondial, de l'application du Programme d'action. Nous aurons aussi l'opportunité d'influencer la définition de l'architecture de l'aide internationale devant faire suite aux objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 au moyen de consultations nationales permanentes. Nous devons mobiliser nos électeurs, nos partis et nos gouvernements pour garantir que la vision, les principes, les objectifs et les buts du Programme d'action de la CIPD progressent à travers ces deux processus clefs, en soulignant que le nouvel agenda du développement soutient les droits de l'homme, l'équité, l'égalité des chances et les principes démocratiques.

Nous reconnaissons que, si certains progrès ont été accomplis par nos pays vers la réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement, des défis restent à relever pour mettre en place des mesures concrètes qui permettront de mener pleinement à terme l'agenda. Cela exige, entre autres choses, d'intégrer systématiquement la dynamique de la population dans les stratégies nationales et internationales de développement, de faire face au vieillissement et à la baisse de la fécondité, aux changements climatiques, aux catastrophes naturelles, aux conflits et aux déplacements, de faire reculer la pandémie du VIH et de prendre en compte globalement la migration internationale dans le contexte de la CIPD.

À cette fin, nous réaffirmons notre engagement envers le Programme d'action de la CIPD, reconnaissant que son application est essentielle pour que les pays puissent réduire la pauvreté et l'inégalité économique et sociale, améliorer la vie de tous leurs habitants, préserver la santé et les droits des femmes, des hommes, des filles et des garçons, notamment la santé sexuelle et procréative et les droits y afférents, promouvoir l'égalité des sexes et la santé des femmes, créer des conditions dans lesquelles tous puissent vivre dans la dignité, protéger l'environnement et garantir un développement durable. Nous réaffirmons en outre les engagements pris aux IPCI précédentes et soulignons notre détermination d'agir avec un sentiment d'urgence.

Nous, Parlementaires, fidèles aux principes de la CIPD, sommes déterminés à jouer notre rôle sur les points suivants:

I Mobiliser les ressources nécessaires à l'agenda de la CIPD

Nous plaiderons pour l'affectation d'un financement accru à la mise en oeuvre intégrale de l'agenda de la CIPD provenant des budgets nationaux, des donateurs externes et d'autres sources, notamment du secteur privé, tant local que multinational, surtout pour respecter pleinement les droits en matière de sexualité et de procréation et pour garantir l'accès aux services de santé sexuelle et procréative, y compris la planification familiale, à l'information et à une éducation complète des jeunes à la sexualité, ainsi que la couverture de la santé féminine.

1. Nous agirons avec les gouvernements qui se sont impliqués dans le Sommet de la planification familiale et avec la Fondation Bill et Melinda Gates, ainsi qu'avec l'UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour la population, pour veiller à ce qu'aucun nouveau mécanisme de financement ne soit créé pour les ressources qui seront dégagées au profit de la planification familiale afin d'assurer un élargissement des activités sur plusieurs plans (sécurité d'approvisionnement en produits de santé, y compris exercice d'une influence sur les mécanismes de marché, mobilisation sociale et renforcement des systèmes de santé).
2. Nous engagerons tant nos organes exécutifs que les donateurs à dégager les ressources destinées à appliquer le Programme d'action de la CIPD et à garantir que les moyens de financement soient acheminés de manière cohérente, coordonnée et transparente.
3. Nous renforcerons nos réseaux parlementaires aux niveaux national, régional et mondial, et nous interviendrons auprès des dirigeants des pays du G8 et du G20 pour qu'ils incluent dans leur ordre du jour un examen de l'application des engagements concernant la santé des femmes et des enfants pris au Sommet du G8 tenu à Muskoka (Canada) en 2010.
4. Nous tiendrons des auditions parlementaires afin d'évaluer les contributions de nos gouvernements, cela dans l'intention d'assurer le respect des engagements internationaux.
5. Nous inclurons dans l'ordre du jour de nos parlements un débat annuel sur les tendances et les autres facteurs ayant un impact sur le financement de la santé sexuelle et procréative et des droits y afférents, y compris la planification familiale. En outre, nous demanderons des rapports, dans le cadre du processus budgétaire annuel, sur les mesures visant à éliminer les distorsions dans l'affectation des ressources aux diverses composantes de l'agenda de la CIPD, nous veillerons à garantir l'équité dans l'affectation des ressources par le biais du processus budgétaire et plaiderons à ces fins dans les débats parlementaires.
6. Nous lutterons pour obtenir qu'au moins 10 % des budgets nationaux de développement et des budgets d'aide au développement soient affectés aux programmes de population et de santé procréative, notamment à la prévention du VIH/sida, et en particulier aux produits de planification familiale et de santé procréative, et nous ferons aussi en sorte que la cible d'affecter 0,7 % du PIB à l'aide publique au développement soit atteinte.

II Renforcer le contrôle parlementaire de la mise en œuvre de l'agenda de la CIPD

Nous nous engageons à adopter une législation appropriée, à réviser la législation en vigueur et à mobiliser un large appui aux lois en harmonie avec l'agenda de la CIPD; ainsi qu'à en suivre la mise en œuvre, et à en tenir nos gouvernements pour responsables, de telle sorte que ces lois conduisent à un développement durable.

1. Nous demanderons aux organes gouvernementaux compétents et aux partenaires de la société civile de dresser la carte des secteurs de l'agenda de la CIPD qui exigent que les législateurs y attachent une attention particulière, et nous tiendrons des auditions pour identifier les besoins et les intérêts de nos communautés fin de promouvoir la législation appropriée.
2. Nous ferons participer tous les partenaires pertinents, notamment les organisations de la société civile, les femmes et les jeunes, à la rédaction de lois sur les problèmes relevant de la CIPD afin de garantir que ces lois reflètent le large éventail des besoins de nos populations en matière de développement.
3. Nous tiendrons des auditions sur les indicateurs de la santé sexuelle et procréative et des droits y afférents, notamment la planification familiale, sur la couverture de services pour les différents groupes de population, en particulier les jeunes et les groupes vulnérables. Les indicateurs doivent viser à évaluer dans quelle mesure est couverte la gamme des services inclus dans le Programme d'action et des méthodes de collecte des données, notamment de données ventilées par zone géographique, tranche d'âge, sexe et condition socioéconomique, en recevant une rétro-information des bénéficiaires et communautés et en tenant les prestataires pour responsables.
4. Nous exercerons un suivi et nous tiendrons des auditions pour garantir que les lois adoptées soient appliquées par les institutions compétentes et que les autorités concernées en imposent l'application.
5. Nous donnerons priorité aux personnes dont les besoins sont les plus grands en faisant des déclarations et en orientant les organes exécutifs sur les stratégies propres à améliorer la responsabilisation dans la prestation des services, notamment une meilleure supervision des programmes, un suivi détaillé du budget et des ressources, la suggestion de résultats souhaitables, la mise en place de mécanismes tels que médiateur/dépôt de plaintes, la participation de la société civile, la participation de la société civile et l'établissement de rapports.

III Sensibilisation, responsabilités en matière de plaidoyer et actions orientées vers des résultats dans les domaines prioritaires

Nous agirons avec les autres parlementaires et la société civile afin de mettre en place un environnement législatif et propice et de:

1. Renforcer les partenariats avec les autres parlementaires, les donateurs, le système des Nations Unies, les autorités locales, les organisations de la société civile (OSC), les associations locales et le secteur privé afin de tirer le meilleur parti possible des ressources humaines et financières dans le but d'appliquer le Programme d'action de la CIPD et d'atteindre les OMD, en particulier les OMD 3, 4, 5 et 6, ce qui implique notamment une relance active des engagements régionaux et mondiaux comme le Plan d'action de Maputo, 'Chaque femme, chaque enfant', la résolution de l'Union interparlementaire "Accès à la santé en tant que droit fondamental: rôle des parlements s'agissant de relever les principaux défis de manière à assurer la santé des femmes et des enfants", et les résolutions de la Commission de la population et du développement, notamment son récent consensus sur les jeunes et les adolescents.
2. Veiller à ce que la santé sexuelle et procréative et les droits y afférents, notamment la planification familiale, figurent en tant qu'éléments clefs dans le nouvel agenda international du développement après 2015 et dans tous les plans et politiques de développement et de réduction de la pauvreté, notamment les processus préparatoires à Rio+20, la CIPD au-delà de 2014, Beijing+20 et l'agenda de développement de l'ONU post–OMD.
3. Classer prioritaires, là où la situation l'exige, l'accès aux services de santé sexuelle et procréative, notamment aux services de planification familiale, l'autonomisation des femmes, l'élimination des pratiques traditionnelles nuisibles, la protection des droits en matière de procréation, la réforme des programmes scolaires afin de dispenser aux adolescents et aux jeunes une éducation complète à la sexualité, la collecte des données, l'aménagement des processus de planification afin de prendre en compte la dynamique de la population et d'identifier les lacunes qui appellent une attention prioritaire.
4. Veiller à ce qu'en conformité avec le Programme d'action de la CIPD et les principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la CIPD, un accès universel soit assuré aux soins après avortement et à l'avortement sans risque là où la législation ne s'y oppose pas.
5. Mettre tout particulièrement l'accent sur les secteurs suivants de l'agenda de la CIPD qui exigent la plus grande attention:
   a) *Autonomisation des jeunes*

      Nous veillerons à ce que les politiques prêtent une attention urgente aux préoccupations et soucis spécifiques des jeunes en promouvant et protégeant les droits des jeunes à une éducation de bonne qualité à tous les niveaux, à la santé, aux services de santé sexuelle et procréative, y compris une éducation complète à la sexualité, l'accès à toutes les perspectives, à un emploi productif et un travail décent.

      Nous créerons en outre des mécanismes législatifs et politiques de nature à garantir une participation significative et effective des jeunes à tous les niveaux de nos processus sociopolitiques, leur donnant ainsi les moyens d'influencer, appliquer et évaluer les aspects de la politique nationale qui affectent leurs intérêts et leurs vies. Nous y inclurons des mesures conçues pour prévenir tous les types d'exploitation et de sévices à l'égard des jeunes, la traite des jeunes et la violence à leur encontre de type économique, sexuel, physique et mental, les mariages d'enfants et les mariages forcés, ainsi que les pratiques traditionnelles nuisibles, et pour éliminer la discrimination à l'égard des jeunes filles enceintes.

   b) *Promotion et protection de l'égalité des sexes et autonomisation des femmes et des filles*

      Nous travaillerons avec d'autres parties, notamment les groupes de femmes et de jeunes, à promouvoir l'égalité des sexes, l'équité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles en adoptant et en appliquant des lois et politiques qui soient fondées sur les documents relatifs aux droits humains fondamentaux, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ainsi que son Protocole facultatif, le Programme d'action de la CIPD et le Programme d'action de Beijing.

      Nous garantirons une tolérance zéro concernant toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, notamment la violence sexuelle, garantissant ainsi que les actes de violence à l'égard des femmes et des filles ne seront jamais impunis et que des programmes nationaux ciblent hommes et garçons dans le but de promouvoir un changement de comportement et des perceptions positives tendant à instaurer l'égalité des sexes et l'équité entre les sexes dans les sociétés.

   c) *Renforcement des systèmes de santé:*

      Nous agirons avec les autorités nationales pour garantir l'instauration de systèmes de santé solides, de haute qualité, accessibles, non discriminatoires et transparents qui donnent priorité à la fourniture de services de santé sexuelle et procréative de bonne qualité ainsi que des produits et fournitures connexes, en particulier de services de planification familiale assortis de méthodes modernes de contraception, notamment la contraception d'urgence. Nous répondrons aux besoins des jeunes en matière de santé sexuelle et procréative et à leurs droits en matière de procréation ainsi que de prévention du VIH, nous lutterons contre l'inégalité des sexes dans les soins de santé, enfin nous instaurerons et appliquerons des politiques garantissant un accès équitable des femmes à des services de santé de bonne qualité, tout au long de leur cycle de vie.

      Nous promulguerons une législation visant à renforcer le suivi de la qualité, de l'efficacité et de l'impact des programmes afin de promouvoir, soutenir et rendre possibles les aménagements de ces programmes et d'y inclure la mise au point et l'entretien de systèmes de collecte de données sanitaires.

      Nous poursuivrons nos efforts pour garantir l'accès à des services de santé de qualité, notamment aux services de santé sexuelle et procréative, aux services de planification familiale, aux services durant la grossesse et lors de l'accouchement, ce qui recouvre la présence d'accoucheuses qualifiées, les soins anténatals et obstétricaux d'urgence, les soins postnatals et aux nouveau-nés, le traitement de la fistule obstétricale et le soutien aux femmes qui en sont atteintes, les liens appropriés entre les services, notamment pour les urgences humanitaires, les situations en période de conflit et d'après-conflit, et les mouvements de réfugiés, de rapatriés et de migrants.

      Nous garantirons l'affectation de ressources destinées à un personnel sanitaire qualifié et de qualité, notamment des sages-femmes, avec le souci primordial de retenir le personnel, et de faciliter la prise de contact avec les communautés locales.

IV Comprendre et gérer la politisation de l'agenda de la CIPD

Nous prêterons une vive attention aux activités de tous les groupes qui, où que ce soit dans le monde, voudraient remettre en cause l'agenda de la CIPD, notamment le droit des individus à déterminer le nombre de leurs enfants, l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes, le lien entre la dynamique de la population et la réduction de la pauvreté, et la fourniture de services d'information et d'éducation aux jeunes, entre autres choses.

1. Nous identifierons et comprendrons la nature et l'origine de ces controverses anti-CIPD et nous développerons au niveau national une argumentation basée sur les faits afin de démontrer les insuffisances et les effets négatifs de ces controverses sur le bien-être de tous, notamment en partageant les expériences et les moyens types de contrer avec succès l'opposition rencontrée aux niveaux régional et mondial.

V Édifier des partenariats et forger des réseaux pour l'agenda de la CIPD

Nous élargirons les partenariats avec tous les acteurs pertinents, y compris les partenaires non traditionnels en matière de santé procréative et de défense des droits des femmes, les organisations de la société civile, les milieux universitaires et les associations locales afin d'amplifier l'application du mandat du Caire.

1. Nous utiliserons l'opportunité offerte par les processus de développement d'après 2014 et d'après 2015 afin de forger un réseau de partisans de la CIPD, notamment pour les consultations à partenaires multiples au niveau national que devront entreprendre les équipes de pays des Nations Unies dans 50 pays au moins d'ici la fin de l'année, cela afin de définir ce qui fera suite aux OMD.
2. Nous nous occuperons de mettre en place des partenariats stratégiques et plaiderons pour un rôle effectif du parlement dans les dialogues nationaux sur les processus de la CIPD et des OMD, et nous travaillerons avec les autres parties prenantes afin de poursuivre la mise en œuvre de l'agenda de la CIPD et de faire en sorte que les perspectives de la CIPD trouvent place dans les futurs cadres de développement.

VI La communication en tant qu'outil critique pour forger un partenariat commun et susciter un appui public à l'agenda de la CIPD

Nous rendrons sensible l'importance de l'agenda de la CIPD à nos partis politiques, à l'électorat et au reste du personnel politique de notre pays.

1. Nous encouragerons activement l'intérêt des médias à l'application du Programme d'action de la CIPD et nous soutiendrons les publications, auditions, manifestations, initiatives médiatiques destinées à faire passer le message de la CIPD.
2. Nous interviendrons auprès des praticiens des médias et nous discernerons les moyens les plus efficaces de susciter un appui à l'agenda de la CIPD.
3. Nous procéderons à des échanges entre nous sur les meilleures pratiques s'agissant d'amplifier les communications favorisant notre objectif commun.
4. Nous promouvrons l'utilisation des médias sociaux afin d'amplifier l'interaction sur l'agenda de la CIPD et de susciter des partenariats et des collaborations aux niveaux national, régional et mondial, cela pour garantir que Rio+20 et les examens de la CIPD et des OMD débouchent sur un agenda prospectif.

Promesse

Nous nous engageons à regarder de l'avant pour garantir que les priorités et préoccupations permanentes et nouvelles liées à la CIPD se reflètent dans les débats sur la CIPD après 2014 et dans les rapports y relatifs, ainsi que pour garantir que les questions touchant au développement humain soient incluses dans les objectifs et cibles que les processus de fixation de l'agenda du développement après 2015 permettront d'élaborer.

Nous appelons l'UNFPA à utiliser les résultats de l'enquête mondiale pour l'examen de la CIPD au-delà de 2014 en préparation de l'IPCI 2014, notamment au moyen d'une enquête sur les mesures prises par les parlementaires en vue de mettre en oeuvre les engagements de l'IPCI.

Nous appelons en outre l'Assemblée générale des Nations Unies à jouer un rôle clef s'agissant d'édifier un soutien au Programme d'action de la CIPD, cela par des moyens d'action au plus haut niveau international, intégrant son agenda dans le futur cadre mondial du développement durable afin d'avoir un impact mesurable dans le monde entier.

Nous nous engageons en tant que parlementaires, eu égard à nos responsabilités pour la législation, l'analyse et le plaidoyer en vue de l'application du Programme d'action de la CIPD et de l'approbation des budgets, à nous considérer tenus de faire rapport sur le suivi des engagements pris par l'IPCI.

Nous, parlementaires, nous engageons à prendre ces mesures et à suivre de manière systématique et active les progrès que nous accomplissons en la matière. Nous nous engageons en outre à rendre compte régulièrement de ces progrès par l'intermédiaire de nos groupes parlementaires régionaux et à nous rencontrer de nouveau dans deux ans pour évaluer les résultats que nous aurons obtenus.

Délégués

Afghanistan
Fereshta Amini, Parlementaire
Sherwali Wardak, Parlementaire
Naqibullah Faiq, Parlementaire

Albanie
Valentina Leskaj, Parlementaire

Antigua-et-Barbuda
Malaka Parker, Sénatrice

Argentine
María Elena Corregido, Sénatrice
María Rosa Díaz, Sénatrice
María Lusa Storani, Parlementaire

Australie
Danielle Green, Parlementaire

Autriche
Petra Bayr, Parlementaire
Judith Schwentner, Parlementaire

Azerbaïdjan
Malahat Ibrahimqizi, Parlementaire

Bangladesh
Fazilatun Nasa Bappy, Parlementaire
Nahim Razzaq, Parlementaire

Bélarus
Svetlana Shilova, Parlementaire

Belgique
Marleen Temmerman, Sénatrice
Christiane Vienne, Parlementaire

Bénin
Chabi Félicien Zacharie, Parlementaire

Bhoutan
Karma Rongdol, Parlementaire
Choeki Wangmo, Parlementaire

Bolivie
Ingrid Zabala, Parlementaire

Botswana
Fidellis Macdonald Mmilili Molao, Parlementaire

Brésil
Fernando Lucio Giacobo, Parlementaire

Burkina Faso
Jacob Ouedraogo, Parlementaire

Cambodge
Kim Yeat Chhit, Sénateur
Sichan Pum, Sénateur

Cameroun
Djibrilla Kaou, Parlementaire
Marie-Rose Nguini Effa, Parlementaire

Canada
A. Raynell Andreychuk, Sénatrice
Rathika Sitsabaiesan, Parlementaire

Cap Vert
Arlindo Rósario, Parlementaire
Jose Manuel Sanches Tavares, Parlementaire
Sylvia Ssinabulya, Parlementaire

Chili
Marco Antonio Nunez, Parlementaire
María Antonieta Saa Parlementaire

Colombie
Alba Luz Pinilla, Parlementaire

Congo
Clobert Ibinda, Parlementaire
Charlotte Opimbat, Parlementaire

Corée
Hong Joon Ahn, Parlementaire
Won Je Hur, Parlementaire
Hye Hoon Lee, Parlementaire
Choon Jin Kim, Parlementaire

Costa Rica
María Eugenia Venegas, Parlementaire

Cote d'Ivoire
Mamadou Dely, Parlementaire
Mariame Traore Keita, Parlementaire

Danemark
Pia Liselott Blixt, Parlementaire

Djibouti
Mohamed Ahmed Houssein, Parlementaire
Aicha Mohamed Robleh, Parlementaire

El Salvador
Gloria Anaya, Parlementaire
Guillermo Mata, Parlementaire

Équateur
Gina Godoy, Parlementaire
Linda Machuca, Parlementaire

Espagne
Juan Carlos Grau, Parlementaire
Carmen Montón, Parlementaire

États-Unis d'Amérique
Carolyn Maloney, Parlementaire
Jan Schakowsky, Parlementaire

Éthiopie
Nega Assefa, Parlementaire
Alemtsehay Paulos, Parlementaire

Finlande
Aila Annikki Paloniemi, Parlementaire
Jani Toivola, Parlementaire

France
Danielle Bousquet, députée
Henriette Martinez, députée

Gabon
Maurice Eyamba-Tsimat, Parlementaire
Albertine Maganga-Moussavou, Parlementaire

Gambie
Fatou Mbye, Parlementaire

Géorgie
George Tsereteli, Parlementaire

Ghana
Maxwell Kofi Jumah, Parlementaire
Irene Naa Torshie Addo, Parlementaire
Alidu Iddrisu Zakari, Parlementaire

Guatemala
Delia Black, Parlementaire

Guinée
Michel Beimy, Parlementaire
Dansa Kourouma, Parlementaire

Honduras
Perla Simons, Parlementaire

Inde
Saleh Mohammed Abdus, MAL
K.N. Balagopal, Parlementaire
Rajniti Prasad, Parlementaire
Francis Pondit R. Sangma, MAL

Indonésie
Meutya Hafidz, Parlementaire
Surya Chandra Surapaty, Maîtrise Santé publique, Doctorat

Iran
Amir Hossein Ghazizadeh Hashemi, Parlementaire
Mohsen Koohkan, Parlementaire

Iraq
Khalid Al-Khasman, Parlementaire
Amel Al-Tuwayyij, Parlementaire
Imad Hussein, Parlementaire

Irlande
Anne Ferris, Parlementaire
Olivia Mitchell, Parlementaire
Maureen O'Sullivan, Parlementaire

Italie
Sandra Zampa, Parlementaire

Jamaïque
Kamina Johnson-Smith, Sénatrice

Japon
Toshiko Abe, Parlementaire
Teruhiko Mashiko, Parlementaire

Jordanie
Marwan Al Hmoud, Sénareur
Nawal Faouri, Sénatrice

Kirghizistan
Yrgal Kadyralieva, Parlementaire
Gulnara Omorovna Jamgyrchieva, Parlementaire
Damira Niyazalieva, Parlementaire

Laos
Phonethep Pholsena, Parlementaire
Chanthaboun Phothirath, Parlementaire

Lithuanie
Marija Pavilioniene, Parlementaire
Birute Vesaite, Parlementaire

Ex-République yougoslave de Macédoine
Nedzati Jaicupi, Parlementaire

Malaisie
Datuk Ir Idris Haji Haron, Parlementaire
Fong Po Kuan, Parlementaire

Malawi
Moses Kunkuyi Kalongashawa, Parlementaire
Bernadetta Mlaka Maliro, Parlementaire

Maldives
Abdulla Abdul Raheem, Parlementaire

Maroc
Mehdi Mezouari, Parlementaire
Khalid Sbia, Parlementaire
Nouzha Skalli, Parlementaire

Moldavie
Liliana Palihovici, Parlementaire

Montserrat
Jermaine Wade, Parlementaire

Mozambique
Antonio Rosário Niquice, Parlementaire
Maria Ivone Soares, Parlementaire

Myanmar
Daw Su Su Hlaing, Parlementaire
Nay Lin, Parlementaire
U Maung Maung Swe, Parlementaire

Namibie
Agnes Tjongarero, Parlementaire
Anton von Wietersheim, Parlementaire

Nicaragua
Juan Ramón Jiménez
Elman Ramón Urbina Díaz, Parlementaire

Niger
Aoua Ibro, Parlementaire
Illa Ousmane, Parlementaire

Nigeria
Saheed Akinade-Fijabi, Parlementaire
Abdulrazak Nuhu Zaki, Parlementaire

Nouvelle Zélande
Maryan Street, Parlementaire
Holly Walker, Parlementaire

Oman
Mohamed Al Busaidi, Parlementaire
Abdullah Al Malik, Parlementaire

Ouganda
Chris Baryomunsi, Parlementaire
Rebecca Kadaga, Présidente du parlement

Pakistan
Nahid Shahid Ali, Parlementaire
Donya Aziz, Parlementaire
Shamshad Bachani, Parlementaire
Jamila Gilani, Parlementaire
Attiya Inayatullah, Parlementaire

Palestine
Sahar Al Qawasmi, Parlementaire

Panama
Crispiano Adames, Parlementaire

Paraguay
Aida Robles, Parlementaire

Parlement européen
Antonyia Parvanova, Membre du parlement européen

Pérou
Anna María Solórzano Flores, Parlementaire
Cesar Yrupailla, Parlementaire

Philippines
Emmeline Aglipay Membre du Congrès
Raymond V. Palatino Membre du Congrès

Portugal
Maria Antónia Almeida Santos, Parlementaire
Monica Ferro, Parlementaire

République centrafricaine
Esaie Gbanne, Parlementaire
Gina Michele Sanze, Parlementaire

République dominicaine
Minerva Josefina Tavárez Mirabal, Parlementaire

Roumanie
Serban Radulescu, Sénateur
Tudor Udristoiu, Sénateur

Royaume Uni
Baronne Jenny Tonge
Heather Wheeler, Parlementaire

Russie
Saliya Murzabayeva, Parlementaire
Leonid Ogul, Parlementaire

Rwanda
Ezzechias Rwabuhihi, Parlementaire
Alphonsine Mukarugema, Parlementaire

Sainte Lucie
Moses Baptiste, Parlementaire

Sénégal
Elhadji Malick Diop, Parlementaire
Aliou Sow, Parlementaire

Sierra Leone
Elizabeth Alpha-Lavalie, Parlementaire
Ibrahim Bundu, Parlementaire

Somalie
Omar Mohamed Ali, Parlementaire
Yonis Issak Adan, Parlementaire

Soudan
Yassir Yousif Alla Abukaswi, Parlementaire

Soudan du Sud
Elizabeth Nyawal Chol, Parlementaire
John Paulo Lako, Parlementaire
Alma A. Jervase Yak, Parlementaire

Sri Lanka
Shehan Asanka Semasinghe, Parlementaire

Suède
Carina Hägg, Parlementaire
Irika Karlsson, Parlementaire
Mary Annika Elisabeth Qarlsson, Parlementaire

Suisse
Yvonne Herta Gilli Stocker, Parlementaire

Swaziland
Nonhlanhla Dlamini, Parlementaire
Thandi Faith Shongwe, Parlementaire

Tadjikistan
Abdurakhmon Khonov, Parlementaire
Khayriniso Yusufi, Parlementaire

Tanzanie
Rajab Mbarouk Mohamed, Parlementaire

Thaïlande
Vichuda Rattanapian, Sénatrice
Jetn Silratharanont, Sénateur

Trinité-et-Tobago
Amery Browne, Parlementaire

Tunisie
Souad Ben Abderrahim, Parlementaire
Ali Houiji, Parlementaire
Wissem Yassine, Parlementaire

Turkménistan
Gurbangul Bayramova, Parlementaire
Maral Paltayeva, Parlementaire

Turquie
Nedret Akova, Parlementaire
Öznur Çalık, Parlementaire
Mesut Dedeoglu, Parlementaire
Ruhsar Demirel, Parlementaire
Ilknur Denizli, Parlementaire
Reşat Dogru, Parlementaire
Cevdet Erdol, Parlementaire
Fatos Gürkan, Parlementaire
Hülya Güven, Parlementaire
Halide Incekara, Parlementaire
Ilknur Inceöz, Parlementaire
Muhammed Bilal Macit, Parlementaire
Gülsen Orhan, Parlementaire
Fatih Şahin, Parlementaire
Sevim Şavaşer, Parlementaire
Zeynep Karahan Uslu, Parlementaire

Uruguay
Bertha Sanseverino, Parlementaire

Venezuela
Nancy Ascencio, Parlementaire
Dinorah Figuera, Parlementaire
Odalis Monzón, Parlementaire
Henry Ventura, Parlementaire

Yémen
Abdulbari Abdullah Dughaish, Parlementaire
Samir Khiry Mohammed Radha, Parlementaire

Zambie
Victoria Kalima, Parlementaire
Stephen Kapyongo, Parlementaire

Zimbabwe
David Parirenyatwa, Parlementaire

UNFPA IPCI ICPD

Cinquième conférence sur l'application du Programme d'action de la CIPD, 24-25 mai 2012, Istanbul (Turquie)